

N° 17

Séance du 29 juin 2021

OBJET :

SCHÉMA
DIRECTEUR
D'ÉCLAIRAGE
PUBLIC

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 22 juin 2021 s'est réuni à Saint-Marcellin-en-Forez à 19h30 le 29 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Pierre CONTRINO, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, André GAY, Sylvie GENEVRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET

Absents remplacés : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA

Pouvoirs : René AVRIL à Serge GRANJON, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Patrice COUCHAUD à Christophe BAZILE, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Serge DERORY à Jean-Claude GARDE, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean-Marc GRANGE, Olivier GAULIN à Jean-Paul FORESTIER, Flora GAUTIER à Jean-Baptiste CHOSSY, Cécile MARRIETTE à Pierre CONTRINO, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Nicole PINEY à Thierry HAREUX, Pascal ROCHE à François FORCHEZ, David SARRY à Valérie HALVICK, Carole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210629-20210629_CC_D17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021



TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Yves MARTIN, Stéphane VILLARD à Martine CHARLES

Absents excusés : EVELYNE CHOUVIER, Jean-Maxence DEMONCHY, Yves DUPORT, André GACHET, Valéry GOUTTEFARDE, Alféo GUIOTTO, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON, Ghyslaine POYET, Denis TAMAIN

Secrétaire de séance : SERET Frédérique

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	99
Nombre de membres suppléés	5
Nombre de pouvoirs :	19
Nombre de membres absents non représentés :	10
Nombre de votants :	118

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière de voirie,

Considérant que le schéma directeur d'éclairage public (SDEP) est un document cadre présentant à la fois la démarche politique volontariste que Loire Forez agglomération a mis en place en matière d'éclairage public mais également les règles techniques qui découlent des objectifs de sobriété et performance que souhaite se donner la collectivité.

Fort du bilan réalisé les années précédentes, cette nouvelle mandature est l'opportunité d'approuver un SDEP pour Loire Forez agglomération en adéquation avec les enjeux érigés pour le mandat 2020-2026 : économie et écologie.

Ainsi, à partir :

- des spécificités de son territoire, présentant des enjeux environnementaux forts,
- du patrimoine d'éclairage public qui lui a été confié lors des transferts de compétence,
- du constat d'un coût énergétique en perpétuelle augmentation,

Loire Forez a engagé une démarche ambitieuse permettant de contribuer conjointement :

- à la maîtrise des investissements,
- à la diminution des dépenses de fonctionnement,
- à la préservation de la biodiversité,
- à la diminution de la consommation d'énergie.

Cette démarche s'articule autour d'objectifs concrets dont les principaux sont :

- la rationalisation du parc d'éclairage public (- 10 % du parc),
- l'augmentation du nombre de points lumineux soumis à extinction en cœur de nuit, pour atteindre 50% à minima,
- la diminution de la consommation énergétique de 20%.

Un plan de financement est également proposé pour atteindre les objectifs ambitieux.

Il est à noter que ce document cadre sera assorti chaque année d'un rapport d'activité et d'annexes qui permettront de faire le bilan des événements marquants de l'année en matière d'éclairage public, de donner des perspectives pour les années futures, mais qui permettra également d'évaluer la politique publique mise en place, grâce à différents indicateurs comparés à des objectifs.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir approuver le Schéma Directeur d'Eclairage Public.

Après avoir délibéré par 118 voix pour, le conseil communautaire :
- approuve le Schéma Directeur d'Eclairage Public.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 29 juin 2021.
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*